

Règlement particulier du tournoi 2^{ème} Afterwork DM de Montgeron

Mardi 21 octobre 2025 (19h00 – 01h00)

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétition (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro : N° de Dossier : 2501747.
Il se déroule au **Gymnase Alice Milliat (ancien Cosec Pompidou), chemin Maurice Garin, 91230 Montgeron dans lequel 5 terrains** de jeu seront installés.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD. Mais aussi au protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi qui vous sera transmis (s'il y en a un) avec les convocations.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 La Juge-Arbitre de la compétition est Solène HAMON. Elle est désignée par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. La Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point de ce règlement. La Juge-Arbitre du tournoi a autorité à sanctionner tout.e badiste ne respectant pas le protocole sanitaire. Le GEO de la compétition est Marjorie BOUNHOL tournoidemontgeron@gmail.com

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **adulte** de mixte est organisé par série, les classements autorisés vont de NC à N3 compris. Le surclassement n'est pas autorisé. **5 séries sont proposées en Mixte : N3/R4, R5/R6, D7/D8, D9/P10, P11/NC. Le tournoi se déroule en poules uniques.**
- 2.2 La compétition se jouera uniquement en poules uniques et les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 paires inscrites. Le comité organisateur en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est (possibilité de fusionner ou scinder les tableaux). Le nombre maximum de participants sera de 50 badistes.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 Le début des inscriptions est fixé le **03 septembre 2025 à 8h00** et la date limite d'inscription est fixée au **09 octobre 2025 à 8h00**.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **10 octobre 2025**.
- 3.3 Les classements seront pris en compte au **02 octobre 2025**.
- 3.4 Les inscriptions se feront en ligne par ebad ou badnet. **Toute inscription non accompagnée du paiement ne sera pas prise en compte. Le paiement en ligne fait foi pour l'ordre des inscriptions et ce pour les 2 joueurs et joueuses de la paire.** Aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone. Aucune contrainte horaire ne sera acceptée.
- 3.5 Le montant des droits d'engagement est de **12€** (participation fédérale de 2€ incluse). Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise).
- 3.6 Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles de 19h00 à 01h00.
- 3.8 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuille d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

- 3.9 L'inscription de la paire sera validée quand les deux joueurs se seront inscrits. La date d'inscription retenue sera celle du dernier joueur de la paire inscrit.
- 3.10 Si un.e badiste souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **Du tournoi 2^{ème} Atferwork DM de Montgeron** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Chaque participant.e inscrit.e au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un.e badiste ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.
- 4.3 Tout forfait arrivant après le tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise).
- 4.4 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront disponibles sur le site de Badnet.
- 5.2 Tout.e participant.e doit se faire pointer dès son arrivée. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Si un.e badiste souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulation fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Tout.e badiste doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun badiste n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet.
- 5.6 Les volants sont à la charge des badistes, à partage égal entre les deux badistes/paires. Le volant officiel est le : « RSL – Grade 3 » (plume).
- 5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test de volants compris.
- 5.10 L'ensemble des matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points.
- 5.11 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté une fois au service et faute en jeu.
- 5.12 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers d'équipe, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments ou le port d'une tenue particulière devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
- 5.16 En s'inscrivant au tournoi, tous les joueurs acceptent de renoncer à leur droit à l'image quant à la prise de photos ou vidéos dans le cadre d'action promotionnelle. En cas de refus, un courrier devra être renvoyé par mail au responsable des inscriptions ET venir se signaler à la table de marque le jour de la compétition.
- 5.17 Toutes les informations relatives à ce tournoi (règlement du tournoi, horaires ...) seront consultables sur le site <http://esmbadminton.fr/>

Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Comité d'Organisation vous remercie par avance en observant ce règlement et en respectant les décisions des juges arbitres.